

# MODALITES DE PASSAGE DE TAN

*Le but du T.A.N. est de maintenir un cheptel de Petits Lévrier Italiens ayant conservé l'aptitude primordiale qui est de courir après un gibier (leurre) et d'essayer de l'attraper ce qui permettra de juger son instinct de poursuite et son intérêt envers le gibier derrière un leurre.*

Courrier envoyé à tous les présidents de club de travail et à la CNUL.

Juin 2011

Madame, Monsieur, le Président,

Veillez trouver ci dessous quelques éléments récapitulatifs que notre Club demande pour le passage du T.A.N. de nos Petits Lévrier Italiens.

Le but du T.A.N. est de maintenir un cheptel de Lévrier ayant conservé l'aptitude primordiale qui est de courir après un gibier (leurre) et d'essayer de l'attraper.

Un parcours en solo permettra de juger son instinct de poursuite et son intérêt envers le gibier derrière un leurre.

Au départ sur cynodrome (hors boîte) ou sur terrain PVL, le PLI doit être tenu par son propriétaire. Le parcours d'une longueur comprise entre 150 et 250 mètres doit comprendre une ligne droite et un virage à droite ou à gauche et se terminer par une zone de capture pour que le PLI puisse prendre le leurre en mouvement. Ne sont pas obligatoires ni la capture du leurre, ni le port de la casaque et ni le port de la muselière.

Pour prétendre au T.A.N. le PLI doit être âgé au minimum de 4 mois inscrit au LOF, être tatoué ou avoir un numéro de transpondeur.

Motif de l'ajournement : désintéressement, abandon

Motif de refus : échec à la 3<sup>ème</sup> présentation, agressivité contre son concurrent.

Les experts au T.A.N. autorisés à faire passer cet examen sont les juges de travail et les experts qualificateurs des clubs de PVL et Racing qui se feront passer exclusivement sur leur terrain agréé. Le prix de l'inscription sera réglé par le propriétaire au club organisateur du Test ou à l'expert. Le TAN peut également être passé lors d'une Nationale d'Elevage, Régionale d'Elevage, ou rencontre amicale à la condition qu'un expert qualificateur soit présent.

Devront figurer sur le formulaire d'inscription :

- Date, lieu, nature du test ( T.A.N. ), distance
- Sexe, nom, date de naissance, tatouage ou transpondeur, père, mère, n° L.O.F. du PLI
- Nom du producteur, nom du propriétaire avec son adresse et son téléphone
- Nom de l'expert au T.A.N., Club organisateur, signature de l'Expert
- Décision (accordé, ajourné ou refusé )

Le formulaire du passage du T.A.N. sera rempli en trois exemplaires : 1 pour le propriétaire, 1 pour le Club organisateur, 1 pour le CFPLI (Club Français du Petit Lévrier Italien)

Le formulaire destiné au C.F.P.L.I. sera envoyé au plus tard un mois après son passage quel qu'en soit le résultat.

Le C.F.P.L.I. signalera au service intéressé de la S.C.C. les modifications entraînées par l'acquit du T.A.N. à la grille de sélection, pour mise à jour sur les pedigrees

Le C.F.P.L.I. se réserve le droit de refuser tout T.A.N. n'ayant pas respecté le règlement et les modalités présentés

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous remercions pour l'accueil que vous réserverez à nos Petits Lévrier Italiens. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président à l'expression de nos sincères salutations cynophiles.

Alain BRIGEL  
Président du C.F.P.L.I.